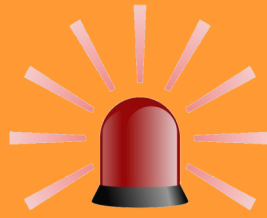


**SCSI**Syndicat des  
Cadres de la  
Sécurité  
Intérieure**SCSI**

SYNDICAT DES CADRES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE



## **CAP DE FONCTIONNELS DE DÉCEMBRE REPORTÉE !**

### **CAP DE JUIN 2013 EN SUSPENS !**

### **MERCI QUI ?**

Pour des raisons administratives (*cf. courrier DGPN du 29/10/13*), la CAP de juin n'est toujours pas validée pour l'ensemble des nominations. L'administration a décidé de reporter la prochaine CAP initialement prévue en décembre !

**La faute** pleine et entière de notre administration dans ce dossier est indéniable. De même, les critiques systématiques de SYNERGIE ont éveillé l'attention de Bercy sur cette pratique générale et ancienne des « chargés de missions ».

A jouer avec le feu, SYNERGIE a fait le jeu de Bercy et mit en péril l'ensemble des fonctionnels y compris ceux du dispositif de la VAEP, plébiscité par l'ensemble des officiers. **Synergie-Bercy même combat ! Aujourd'hui, ce sont tous les officiers qui risquent d'en payer le prix...**

**Déjà le 24 octobre 2012**, le ministre avait dû personnellement *tacler* les critiques du minoritaire à l'assemblée nationale : « *Le corps des officiers connaît une déflation encore inachevée puisqu'il se compose encore de 10200 personnes alors que la cible est fixée à 8000. La réforme des retraites a fortement ralenti les départs en retraite. Afin de faciliter la gestion des carrières et de fluidifier les avancements, une nouvelle procédure a été créée au bénéfice des officiers : elle consiste à attribuer à des commandants un emploi fonctionnel durant six mois, dans le cadre d'une mission ponctuelle avant de partir à la retraite à l'issue de cette période. Cela pourrait concerner une centaine de commandants par an* ».

Aujourd'hui, le DGPN et le cabinet du ministre nous assurent que le dispositif VAEP n'est pas remis en cause et que le report de la CAP début 2014 permettrait de mettre en place un fonctionnement pérenne pour l'avenir. Dont acte !

Concernant la CAP de juin 2013, le SCSI exige la nomination avec effet rétroactif des fonctionnels. En effet, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel avait validé sans difficulté les quatre précédentes CAP sur la base d'un arrêté datant de 2011...

L'incidence dans les services est générale. A titre d'exemple, certains commandants fonctionnels qui devaient libérer des postes de niveau 4, sont contraints aujourd'hui de solliciter une prolongation d'activité !

**Les officiers n'ont pas à subir le diktat de Bercy !**

**LE SCSI, INDÉPENDANT, CONTINUE SEUL LE COMBAT POUR VOUS DÉFENDRE !**